

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1063<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 10 décembre 2013,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, Mme Chantal Cara (en l'absence de Mme Francine Girard); M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Pierre Fournier, Mme Isabelle Panneton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Tania Saba; les étudiants : M. Yan Bertrand, M. Francis Bouchard, Mme Maud Laporte-Roy; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1063-5.1, de l'École HEC Montréal : Mme Louise Martel, professeure titulaire et directrice, et Mme Diane Paul, professeure agrégée, Service de l'enseignement des sciences comptables; pour la délibération CE-1063-5.2, de la Faculté de droit : Mme Élise Charpentier, vice-doyenne aux études et au développement académique; pour la délibération CE-1063-5.3 et 5.4, de l'École de santé publique : Mme Katherine Frohlich, professeure adjointe au Département de médecine sociale et préventive, et Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FAS : Mme Michelle McKerral; un étudiant : M. Robert Martin le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

Composition de la Commission des études. Le président signale la nomination, à la Commission des études, de M. Daniel Lajeunesse, vice-doyen de la Faculté de médecine (catégorie *membre nommé par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire*; CU-0605-6.2, 9 décembre 2013), et de Mme Louise Demers, directrice de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine (désignée par la Faculté au poste de membre observateur réservée à un officier de cette Faculté).

CE-1063-1 ORDRE DU JOUR

CE-1063-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1062<sup>e</sup> séance tenue le 12 novembre 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions

5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 5.1 École HEC Montréal
    - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle — CPA
  - 5.2 Faculté de droit
    - Création de l'option *Droit privé comparé* au programme de Maîtrise en droit
  - 5.3 École de santé publique
    - Programme de Doctorat en santé publique
      - Modification au règlement pédagogique
      - Modification à la structure du programme et au répertoire de cours
  - 5.4 École de santé publique
    - Programme de Maîtrise en santé communautaire
      - Modifications au règlement pédagogique
      - Modification à la structure du programme
      - Modification de l'intitulé du programme
      - Création de quatre options : Promotion de la santé, Santé environnementale, Politiques de santé et gestion, Épidémiologie et Biostatistique
6. Rapport du Comité des nominations
  - Recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de la Commission des études
7. Comités de la Commission des études
  - Modification aux principes de composition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes et du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement (modification à la présidence)
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1063-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1062<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1063-2

La correction suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 3, au premier paragraphe de la délibération CE-1062-4.2, à la huitième ligne, remplacer « (+ 11,8 %) » par « (+ 10,9 %) ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1062<sup>e</sup> séance tenue le 12 novembre 2013, tel que corrigé.

CE-1063-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL  
2013-A0033-1063<sup>e</sup>-062

CE-1063-3

Le président, M. Raymond Lalande, rappelle que lors de la 1062<sup>e</sup> séance, il avait été convenu de discuter de l'opportunité du maintien ou de l'abolition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP. Faute de temps, ce point n'avait pas été abordé, et reporté à la séance suivante. M. Lalande précise que ce point ne sera toutefois pas reporté à l'ordre du jour de la séance. Il explique que, considérant les réserves présentées par des membres de la communauté universitaire, et considérant l'éventualité de la création d'un conseil national des universités (un projet de loi ayant été annoncé pour le printemps 2014), il a paru préférable de ne pas tenir, à cette étape, de discussion quant au statut du CIEP, et d'attendre de connaître les formules et modalités qui seront définies en regard de l'évaluation des programmes dans le cadre du projet de loi.

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1063<sup>e</sup> séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Les membres ont également reçu le document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-062, sur les données relatives aux principales tendances dans les admissions et les inscriptions (trimestres A2013 et H2014), en date du 7 novembre dernier, en lien avec la présentation qui en a été faite lors de la 1062<sup>e</sup> séance (CE-1062-4.2).

CE-1063-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1063-4

CE-1063-4.1 Processus d'admission et d'inscription

CE-1063-4.1

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription; les données sont comparées aux résultats de l'année précédente à la même période. Un document présentant les données détaillées sera transmis à la suite de la séance. Comparativement aux données présentées lors de la 1062<sup>e</sup> séance, le nombre de nouvelles inscriptions au trimestre d'automne 2013 pour les programmes de premier cycle présentent une augmentation d'une proportion de 2 %, correspondant à un nombre de 207 nouvelles inscriptions (excluant les inscriptions aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente); pour les programmes de deuxième cycle, on observe une augmentation d'une proportion semblable, correspondant à un nombre de 80 nouvelles inscriptions. À cette étape, le processus d'inscription au trimestre d'automne 2013 présente une augmentation d'une proportion de 1,8 %. Relativement au processus d'admission au trimestre d'hiver 2014, on observe que des décisions ont été rendues pour une proportion de 85 % des demandes reçues (excluant les demandes aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente). Les données relatives au nombre d'étudiants admis ou autorisés à s'inscrire à des programmes de la Faculté de l'éducation permanente présentent une diminution d'une proportion de 12 %; cette situation semble découler de changements apportés au processus de traitement des demandes, et des indicateurs suggèrent que la différence observée pourra être comblée. Le processus relatif aux demandes d'admission aux programmes d'études supérieures a présenté un retard dans la transmission des décisions, en raison d'un problème technique; des améliorations seront apportées afin de d'accélérer la production des rapports de données.

Une question étant présentée sur le fait que, comparativement aux données présentées à la séance précédente, les données mises à jour présentent une diminution d'une proportion de 1 % des inscriptions au trimestre d'automne 2013 pour les programmes d'études supérieures, une vérification sera effectuée.

CE-1063-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1063-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit Mme Louise Martel, professeure titulaire et directrice, et Mme Diane Paul, professeure agrégée, du Service de l'enseignement des sciences comptables de l'École HEC Montréal.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.2, la Commission reçoit Mme Élise Charpentier, vice-doyenne aux études et au développement académique de la Faculté de droit.

Pour la présentation des projets inscrits au point 5.3 et 5.4, la Commission reçoit Mme Katherine Frohlich, professeure adjointe au Département de médecine sociale et préventive, et Madame Lise Lamothe, vice-doyenne aux études, de l'École de santé publique.

CE-1063-5	<u>RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES</u>	CE-1063-5
CE-1063-5.1	École HEC Montréal - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle — CPA	CE-1063-5.1
<hr/>		
2013-A0033-1063 <sup>e</sup> -063		

Le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle remplacera le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique, afin de répondre aux exigences de la nouvelle profession comptable CPA (Comptables professionnels agréés), considérant qu'à la suite de l'unification des trois ordres comptables professionnels (CA, CMA et CGA), officialisée par le Gouvernement du Québec, les étudiants qui désirent devenir des professionnels de la comptabilité devront à l'avenir obtenir le titre de Comptable professionnel agréé—CPA. Le nouveau programme respecte la grille des compétences définies par CPA Canada, et vise l'acquisition des connaissances et compétences requises, selon le niveau d'excellence recherché. Le programme totalise 30 crédits, répartis selon 18 crédits de cours obligatoires (Bloc A : cours de la discipline) et 12 crédits de cours à option (Bloc B : domaines de compétences, et Bloc C : cours d'approfondissement; ce dernier bloc permet l'arrimage du nouveau programme à la spécialisation *Contrôle de gestion* du programme de M.Sc. ès sciences en gestion. Des modifications sont apportées au répertoire de cours, par la création de 11 nouveaux cours. L'implantation du nouveau programme est prévue au trimestre d'été 2014. La présentation reportée au document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-063.

En regard des questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. La décision de l'unification des trois ordres comptables professionnels a relevé de l'Office des professions du Québec; pour le moment, cette modalité n'a pas été appliquée pour l'ensemble des provinces canadiennes. Les objectifs recherchés par cette fusion sont principalement liés à la protection du public (en minimisant la confusion possible entre les trois ordres professionnels), et à l'accentuation de la reconnaissance internationale de la profession, l'appellation CPA étant reconnue mondialement. Auparavant, seule l'appellation CA exigeait de compléter le programme de D.E.S.S.; considérant ce changement, des modalités de transition seront appliquées pour les étudiants du programme actuel de D.E.S.S. en comptabilité publique; ce programme ne sera plus en vigueur à compter du moment où la dernière cohorte aura complété l'examen national, en septembre 2014; le premier examen national pour l'appellation CPA sera tenu en septembre 2015. Considérant la création de nouveaux cours et le remplacement du programme actuel, on prend note qu'il y aura lieu de mettre à jour le répertoire de cours en conséquence.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle – CPA, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-063.

CE-1063-5.2	Faculté de droit - Création de l'option <i>Droit privé comparé</i> au programme de Maîtrise en droit	CE-1063-5.2
<hr/>		
2013-A0033-1063 <sup>e</sup> -064		

L'option *Droit privé comparé* proposée dans le cadre du programme de Maîtrise en droit vise une formation en *common law* selon une approche historique et comparative. L'option s'adressera principalement à des étudiants internationaux inscrits à temps plein. La formation visera le développement d'un esprit critique sur l'évolution des droits privés de tradition civiliste à travers le monde, et comportera une approche comparative en regard de

l'étude des droits de *common law* et des diverses traditions des droits civilistes. La structure du programme suivi selon la nouvelle option comportera 45 crédits, répartis selon 23 crédits de cours obligatoires dont 6 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 16 à 22 crédits de cours à option, et 6 crédits de cours au choix. Plusieurs cours sont créés en lien avec l'implantation de la nouvelle option, prévue pour le trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-064.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les besoins et les intérêts identifiés ayant justifié la création de l'option proposée (notamment, dans le cadre de liens établis entre le vice-décanat aux relations internationales et des organismes internationaux), sur les modalités prévues en regard des critères d'admissibilité et de la reconnaissance d'équivalences (comparables aux critères appliqués généralement pour les programmes d'études supérieures). Le cheminement prévu pour le programme indique de compléter la scolarité à l'intérieur de trois trimestres (un an). Considérant que l'option porte sur des contenus nouveaux et qui n'étaient pas couverts par d'autres programmes, le nombre de nouveaux cours créés apparaît élevé. Par ailleurs, les cours créés présentent un nombre de crédits variables selon le cas (de 1 à 2, 3 ou 6 crédits), ce qui permettra d'adapter le cheminement (par exemple, des cours pourront être suivis selon la forme de cours intensifs).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de l'option *Droit privé comparé* au programme de Maîtrise en droit, à la Faculté de droit, conformément au document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-064.

CE-1063-5.3	École de santé publique Programme de Doctorat en santé publique - Modification au règlement pédagogique - Modification à la structure du programme et au répertoire de cours	CE-1063-5.3
<hr/>		
2013-A0033-1063 <sup>e</sup> -065		

La modification au programme de Doctorat en santé publique propose une refonte de la structure et des modalités du programme, de manière à améliorer la cohérence et la transparence de la structure du programme, à actualiser les objectifs du programme ainsi que des options (options *Épidémiologie*, *Promotion de la santé*, *Toxicologie et hygiène des milieux*, *Gestion des services de santé*, et *Organisation des soins de santé*), et à identifier les conditions d'admission propres à chacune des options. Ces modalités permettront de faciliter la gestion des dossiers étudiants et d'améliorer l'encadrement des étudiants dans leur cheminement, et permettront l'atteinte d'objectifs relatifs à la réduction de la durée des études, l'accroissement du taux de diplomation et le recrutement auprès d'une clientèle qui sera mieux préparée pour intégrer le programme d'études de troisième cycle. La révision du répertoire de cours a donné lieu à la création de 25 cours et sigles (des sigles étant attribués à la thèse). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-065.

Considérant le lien, mentionné dans le document de présentation, entre le projet de modification et les recommandations du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP, des précisions sont apportées sur les mesures relatives à la diplomation, à la persévérance et à l'intégration interdisciplinaire. Ainsi, la scolarité, comportant de nombreux cours, a été resserrée (notamment, en limitant certains cours uniquement aux options pour lesquelles ces cours étaient pertinents, et en permettant aux étudiants, en coordination avec leur superviseur, de choisir les cours répondant à leurs besoins de formation); de nouveaux cours ont été créés afin d'encadrer le suivi des étudiants dans l'apprentissage des protocoles de recherche dès la deuxième année de la scolarité; un nouveau cours obligatoire, portant sur la littérature en santé publique, a été ajouté au tronc commun suivi par tous les étudiants du programme, et un

cours de niveau 7000 portant sur l'éthique sera réaménagé de manière à pouvoir être suivi par l'ensemble des étudiants du programme.

En réponse à une question, il est mentionné qu'il serait possible que des chercheurs de l'Institut de recherche en santé publique provenant de la Faculté des arts et des sciences puissent agir comme directeurs de thèse pour ce programme.

Plusieurs questions portent sur le fait que selon les options, le nombre de crédits attribués à la rédaction de la thèse peut présenter des variations importantes. Bien que l'on convienne des explications apportées quant à l'équilibre à déterminer entre le nombre de crédits attribués à la thèse (ainsi qu'à la recherche) et le nombre de crédits de cours complétés selon les options, on constate que cette question devrait être examinée plus attentivement. Le président, M. Raymond Lalande, observe que la Commission pourrait suggérer au Conseil de la FESP d'examiner la question signalée; selon le cas, et s'il y a lieu, des ajustements pourraient être apportés ultérieurement. Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, mentionne que cette question a été signalée au cours de l'étude du projet, et qu'il a été envisagé d'en soumettre l'étude à un sous-comité relevant du Conseil de la FESP. La Commission comprend que cette question pourra être examinée dans ce cadre. À la suite d'autres interventions, M. Chouinard précise que la variation dans le nombre de crédits attribués à la thèse peut être observée entre différents programmes de Doctorat. L'exercice demandé ne devra pas conduire à une uniformisation systématique; plusieurs facteurs doivent être considérés, dont la limitation du nombre de crédits des programmes, les profils de formation, etc. Par ailleurs, les modalités prévues par le règlement pédagogique permettent une certaine souplesse dans l'attribution des crédits selon les activités (thèse, recherche, travail dirigé, etc.).

Une préoccupation est signalée sur le fait que le resserrement de la durée des études occasionne une augmentation de la charge de travail exigée. Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, explique que selon les options, la charge de travail exigée varie selon le degré de préparation des étudiants, et est estimée en fonction du niveau atteint en regard des aptitudes à effectuer un travail de recherche. Les étudiants étant mieux préparés, le programme peut être complété plus rapidement.

Une question portant sur les conditions d'admissibilité au passage accéléré du programme de Maîtrise au programme de Doctorat (page 7 du document de présentation) et sur la distinction entre la présentation d'un article publié ou d'un article soumis, il est précisé que les exigences définies demandent de faire la démonstration des aptitudes acquises en recherche, et visent à s'assurer que le candidat peut réaliser des travaux du niveau de la Maîtrise. Par ailleurs, les exigences du programme de Doctorat correspondent à celles définies dans le guide de rédaction des mémoires et des thèses, incluant la rédaction des articles. L'évaluation des textes soumis, qu'ils aient été publiés ou non, est effectuée en fonction de leur qualité et du niveau d'aptitude en recherche atteint par le candidat dont ils témoignent.

En regard de certaines exigences de l'organisme d'accréditation, il est mentionné que la définition d'un fil conducteur entre les programmes de l'École de santé publique a été envisagée en fonction d'une approche par compétences.

Considérant que la question de la variation du nombre de crédits attribués à la thèse, selon les options du programme, sera examinée par un sous-comité du CONFESP, et que, s'il y a lieu, des modifications pourront être présentées ultérieurement, la Commission convient de l'approbation du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Doctorat en santé publique, à l'École de santé publique, conformément au document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-065.

- CE-1063-5.4 École de santé publique CE-1063-5.4  
Programme de Maîtrise en santé communautaire
- Modification au règlement pédagogique
  - Modification à la structure et à l'intitulé du programme
  - Création de quatre options : Promotion de la santé, Politiques et gestion des soins de santé, Épidémiologie, Pratique de la biostatistique

---

2013-A0033-1063<sup>e</sup>-067

La modification au programme de Maîtrise en santé communautaire propose principalement la création de quatre nouvelles options (*Promotion de la santé, Politiques et gestion des soins de santé, Épidémiologie, Pratique de la biostatistique*), ainsi que la modification du titre du programme pour celui de *Maîtrise santé publique*, lequel apparaît plus approprié en regard, notamment, de l'évolution des pratiques et des domaines concernés. Le programme ainsi modifié permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances essentielles dans les cinq disciplines de base de la santé publique, entre autres en regard des aspects socio-comportementaux de la santé, représentés par les nouvelles options. La démarche relative à la modification du programme s'appuie, notamment, sur les critères d'agrément d'une école de santé publique du Council on Educator for Public Health—CEPH ; dans ce cadre, l'École de santé publique de l'Université souhaite s'établir comme lieu de formation novateur en santé publique grâce, entre autres, à la conformité de ces critères. Des nouveaux cours sont créés en lien avec l'implantation du programme modifié et des nouvelles options, prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reportée au document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-067.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et à l'intitulé du programme, ainsi que la création de quatre options [*Promotion de la santé, Politiques et gestion des soins de santé, Épidémiologie, Pratique de la biostatistique*], au programme de Maîtrise en santé communautaire—selon le nouvel intitulé : *Maîtrise en santé publique*—, à l'École de santé publique, conformément au document 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-067.

- CE-1063-6 RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS CE-1063-6
- Recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de la Commission des études

---

2013-A0033-1062<sup>e</sup>-056 et 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-066

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, invite la Commission à procéder à la nomination de membres à des comités de la Commission des études, en regard des recommandations transmises par son Comité des nominations, et consignées aux documents 2013-A0033-1062<sup>e</sup>-056 et 2013-A0033-1063<sup>e</sup>-066. En l'absence du président du Comité des nominations, M. Jean-Pierre Blondin, M. Frédéric Bouchard, membre du Comité, présente les recommandations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme :

**Au Conseil des études de premier cycle :**

- Mme Manon Guité (professeure titulaire, vice-doyenne aux affaires académiques de la Faculté de l'aménagement), comme membre, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2015;

**À la Sous-commission des études supérieures :**

- M. Stefan Monnier (professeur agrégé au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences), et
- M. Serge J. Larivée (professeur agrégé au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation),

comme membres, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2015;

**Au Comité institutionnel d'évaluation des programmes :**

- Mme Anja Geitmann (professeure titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences), et
- M. Claude Sicotte (professeur titulaire au Département d'administration de la santé de l'École de santé publique),

comme membres, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2015;

**Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :**

- Mme Maryse Bouchard (professeure adjointe au Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique), comme membre, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2015;

**Au Comité de l'interdisciplinarité :**

- Mme Andrée Boucher (vice-doyenne au développement continu des compétences professionnelles à la Faculté de médecine),
- Mme Marie-Claude Vanier (professeure agrégée de clinique de la Faculté de pharmacie),
- Mme Lise Gauvin (professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique),
- Mme Violaine Lemay (professeure agrégée à la Faculté de droit),
- Mme Guylaine Messier (chargée de cours au Département de kinésiologie),

comme membres, pour un mandat de trois ans, échéant le 30 juin 2016.

CE-1063-7

COMITÉS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

CE-1063-7

- Modification aux principes de composition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes et du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement (modification à la présidence)

---

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, explique qu'à la suite de la mise en place du vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité, il conviendrait de modifier les principes de composition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes et du Comité

institutionnel d'évaluation de l'enseignement, de manière à ce que ces comités soient présidés par la vice-rectrice adjointe responsable de ces dossiers. La Commission convient de la modification proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études modifie les principes de composition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes et du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, de manière à indiquer que ces comités sont présidés par la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité.

CE-1063-8      AFFAIRES DIVERSES      CE-1063-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1063-9      PROCHAINE SÉANCE      CE-1063-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 21 janvier 2014, à 14 heures.

CE-1063-10      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1063-10

La séance est levée à 15 heures 45.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 18 février 2014 – délibération CE-1064 -2

Le président de séance

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot